



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC**

## **AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée que dès le passage de la région sociosanitaire de l'Estrie en zone jaune, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton tiendra ses séances au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire et sera maintenue jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19. L'objectif de ce changement est d'accueillir les citoyens tout en respectant les mesures de distanciation sociale. Si, lors d'une assemblée, il est nécessaire de refuser une partie du public en raison des mesures sanitaires, cette assemblée sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 8 JUIN 2021**

**Liane Boisvert**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière